



**ADRER**

**Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel**

Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, [www.adrer.fr](http://www.adrer.fr)

Association agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme.  
Arrêté Préfectoral n° 2014/21

## **CHRONIQUE DE L'A.D.R.E.R**

### **2014 - 2019**

Dans le dernier numéro de la Tribune (N°57), nous avons effectué un retour en arrière de quelques années. Cette chronique, qui allait des prémices de l'association aux élections municipales de 2014, avait permis d'appréhender le cheminement intellectuel qui aboutit à la situation actuelle de nos convictions.

Le présent numéro aborde la période suivante qui débute donc avec la mandature de Jean Plénat et de son équipe (avril 2014- juin 2019)

#### **A. La période électorale**

En 2014, deux listes sont en présence, l'une, présentée par Jean Bouchard est une émanation de la précédente majorité municipale, Anne-Marie Coumarios ne se représentant pas, l'autre est présentée par Jean Plénat, l'un des cinq élus de l'opposition de la précédente municipalité.

L'ADRER demande à chacun le programme de sa liste pour les six années à venir afin de les communiquer à ses adhérents. Jean Plénat répond avec un programme très détaillé, Jean Bouchard répond qu'il ne souhaite pas nous communiquer son programme.

A la lecture du programme de Jean Plénat, nous constatons qu'il correspond dans une large mesure aux vues de l'ADRER à savoir : redynamiser la commune par une augmentation de la population de 730 à 900 habitants permanents, mettre en perspective un certain nombre de projets apportant du « mieux vivre » à la population dans les domaines du logement, des plages, du stationnement... régler le devenir des terrains en friche de la Tessonnière et des Arômes.

En mars 2014 tous les membres de la liste de Jean Plénat sont élus au 1er tour et ce dernier est élu maire début avril par l'ensemble des membres du Conseil municipal.

#### **B. L'agrément préfectoral**

Sans difficulté particulière, en cours d'année, notre association est, à sa demande, "agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L-121-5 du code de l'urbanisme" par arrêté préfectoral N°2014/21. Cet agrément couvre les territoires de la Commune, de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez et d'une commune voisine du Rayol-Canadel, Le Lavandou et nous donne accès à la concertation. Il renforce notre intégration dans la vie de la commune.

#### **C. Actions communales**

##### **1. Le premier budget**

L'ADRER a relayé dans la Tribune N° 27 de juin 2014 les informations détaillées fournies par le Maire sur ce premier budget communal: les taux de fonctionnement et d'investissement, ceux des ordures ménagères, les montants de l'endettement, les subventions ainsi que les représentations communales.

A la présentation de ce premier budget, le maire indique que les taux ne seront pas augmentés et qu'aucun emprunt ne sera engagé pendant la mandature sous réserve qu'aucun évènement exceptionnel n'intervienne.

L'ADRER a pu apprécier que les budgets suivants respectent cet engagement et soient caractérisés par:

- Le maintien des taux des différentes taxes
- La baisse mécanique de l'endettement
- Les dépenses courantes contenues
- L'absence d'engagement de nouveaux emprunts

A noter que, du fait d'une décision nationale, en 2016 la hausse de la taxe d'habitation de 6,35% qui est compensée, pour les seules habitations principales, par un abattement équivalent de la valeur locative brute de l'habitation.

## **2. Le pôle de santé**

L'ADRER soutenait le programme électoral du maire qui prévoyait la mise en place d'un pôle de santé. Après quelques essais infructueux, un médecin et un kinésithérapeute se sont installés durablement dans notre commune au grand soulagement de la population et de notre association.

La commune s'est équipée en défibrillateurs et L'ADRER en a offert un à l'ADORA, association qui gère le Domaine du Rayol et accueille plus de 75 000 visiteurs par an.

## **3. Le Plan local d'urbanisme**

Après l'échec de la municipalité précédente, le PLU n'ayant pas été approuvé, l'équipe municipale prescrit très rapidement la révision du Plan d'occupation des sols (POS) et par voie de conséquence l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

Les orientations définies dans la délibération initiale sont en concordance avec les idées avancées par l'ADRER au fil des années passées.

L'Association demande, dans le cadre de la concertation, à être associée à son élaboration. Les premières études s'appuyant sur les décrets d'application de la loi Littoral sont lancées. Elles concernent entre autres les terrains de la Tessonnière et des Arômes sur la biodiversité et le paysage (étude de covisibilité).

En 2015 l'ADRER a été invitée à cinq réunions de concertation au fur et à mesure de l'état d'avancement des études et a pu faire part de ses propositions concernant toutes les questions d'urbanisme de la commune en particulier l'aménagement du centre du village, les plages, la servitude des espaces boisés classés.

Concernant la Tessonnière et les Arômes, nous constatons que les études lancées sont de nature à rendre constructibles tout ou partie des terrains, permettant ainsi d'envisager une certaine indemnisation des premiers acquéreurs qui n'ont toujours pas été dédommagés.

Nous suivons attentivement les trois réunions publiques de concertation destinées à faire connaître à la population et à discuter les différents sujets traités dans le PLU.

La loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (loi ALUR) promulguée en 2014 a complètement modifié les règles de construction. En effet, cette loi supprime la notion de coefficient d'occupation des sols (COS). Seules les autres contraintes d'urbanisme restent applicables à la construction. Cette règle aura pour conséquence directe une densification importante des zones urbanisables.

Dans les communes comme le Rayol-Canadel qui ne souhaitent pas une augmentation importante du nombre déjà très élevé (77%) des résidences de villégiature, le PLU devra s'appuyer sur des solutions faisant intervenir plus largement les règles liées à l'environnement.

Dans le règlement du PLU, la commune ayant mis en place une réglementation draconienne sur les surfaces de terrain devant rester libres de toutes constructions, l'ADRER propose, sans succès, d'assouplir quelque peu cette règle.

Après presque deux années d'études le PLU est arrêté par le Conseil municipal en février 2016. S'ensuivent la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique.

L'ADRER a organisé une réunion publique d'information au cours de laquelle le Maire a pu répondre aux questions posées par l'assistance et où nous avons précisé nos positions sur différents articles du règlement.

L'enquête publique a été perturbée du fait d'une omission administrative qui a provoqué une interruption passagère, et mouvementée par le fait que certaines observations du public étaient basées sur des montages photographiques mensongers émanant d'une autre association.

L'Association fait part au Commissaire enquêteur de ses observations portant principalement sur le règlement du PLU, pièce maîtresse du dossier lors de la construction d'un bâtiment et donne un avis favorable.

Le PLU est approuvé au mois d'octobre 2016.

Même si nous déplorons qu'aucune de nos observations n'ait été retenue, nous estimons que le document approuvé correspond globalement aux attentes de notre association en particulier sur la possibilité d'aménagement d'une partie des terrains de la Tessonnière et des Arômes.

Une proposition de l'Architecte des Bâtiments de France intitulée "périmètres de protection modifiés des monuments historiques" était jointe à l'enquête. Ces nouveaux périmètres de servitude définis de manière pragmatique, la zone de protection à partir du grand escalier du Rayol et de la villa le Rayolet située dans l'enceinte du Domaine étant plus réduits que les précédents, nous avons exprimé un avis favorable.

#### **4. L'embellissement des abords de la RD559 dans la traversée du centre du village**

Le maire décide d'embellir les abords de la RD 559 : sur la base d'un projet demandé à un étudiant de l'ENSP il organise en bordure de la RD 559 la mise en place d'essences méditerranéennes, en mobilisant la population pour l'achat des plantes et leur plantation par une équipe de bénévoles.

L'ADRER participe à cette opération en achetant une fougère arborescente. Cette opération est renouvelée sur des lieux différents.

#### **5. L'opération cœur de village – projet AKTIMO (suite)**

Après les péripéties concernant la construction de trois immeubles par le promoteur AKTIMO sur le terrain AP 100 dit de la pharmacie lors de la précédente municipalité, le permis de construire est annulé en 2014 et le module Algeco démonté.

Devant un recours du promoteur auprès du Tribunal administratif, un nouveau permis de construire plus restrictif est accordé. Seuls les deux bâtiments jumeaux situés en haut de la parcelle sont maintenus, ce qui permet de conserver l'officine.

Face à ce nouveau permis, l'ADRER est partagée entre:

- le manque d'enthousiasme pour une telle solution, mais aussi:
- la nécessité de régler la question en suspens depuis de nombreuses années
- celle de conserver l'officine de la pharmacie,
- l'amélioration de la trésorerie communale par l'apport de 1 400 000 € obtenus par la vente des trois quarts de la superficie du terrain.

Ce nouveau permis est attaqué par une association et un habitant de la commune. Ceux-ci ayant été déboutés, les travaux sont engagés en 2019.

## **6. Enquête auprès de nos adhérents**

Après six années d'existence de notre association, il nous est apparu indispensable de faire un bilan d'étape et de vous interroger sur vos aspirations et donc sur les orientations de l'Association. En juillet 2016, un questionnaire a été envoyé à tous les adhérents. Vous avez été 44% à répondre, c'est un taux que l'on peut considérer comme satisfaisant.

Merci à ceux d'entre vous qui ont pris le temps de donner leur avis et d'exprimer leurs attentes.

Vos réponses au questionnaire ont permis de valider les orientations prises par votre Conseil d'administration, l'émergence de vos préoccupations et la formulation de vos suggestions.

Elles constituent un point d'appui précieux et indispensable à la poursuite de notre action. L'une de vos suggestions, a retenu toute notre attention : rajeunir le Conseil d'Administration. Cela est absolument nécessaire et urgent et... Cela dépend de vous. C'est pourquoi, nous réitérons notre appel à nous rejoindre au Conseil.

Il y va de la survie de l'association.

## **7. Evaluation des réalisations communales à mi-mandat**

L'équipe municipale a été élue en mai 2014 sur la base d'un programme détaillé. L'ADRER en a fait une première évaluation 6 mois après (Tribune 29 - "Point d'étape") et, à mi-mandat, une deuxième évaluation a été jugée utile pour l'information de nos adhérents et des lecteurs de la Tribune. (Tribune 41 juillet 2017)

Les trois points clés du programme étaient de redonner de la vigueur au village en lui attribuant un nouveau plan d'urbanisme moins conservateur que le projet rejeté en 2013, de lancer un grand projet de rénovation des plages et de lutte contre le désensablement, et un programme de logements aidés pour actifs afin de revitaliser le village.

Pour réaliser cette évaluation, l'ADRER a repris "in extenso" le programme tel qu'il a été diffusé en 2014 et a évalué l'état d'avancement des actions prévues. Cette analyse nous a amenés à conclure que malgré les difficultés rencontrées la commune était globalement en bonne voie, n'étaient les aléas qui entourent le projet "cœur de village" et les recours contentieux consécutifs au PLU. S'il apparaît que la volonté politique est réelle, nous dirons que la bouteille est à moitié pleine.

La même année l'association a répertorié les projets lancés :

- Les aménagements de l'arrière-plage ouest du Rayol, et de l'arrière-plage du Canadel avec un nouvel escalier d'accès à la plage dont les études sont bien avancées.
- La réalisation de l'arrière-plage de la plage ouest du Rayol sera terminée en juin 2019

Nous suivons avec intérêt l'avancée des dossiers tout en étant conscients du temps nécessaire à la réalisation de certains projets qui nécessitent en amont des études approfondies ainsi qu'un nombre important d'autorisations administratives :

- La construction de dix logements. (ces logements sociaux sont en construction sur les terrains de l'ancien "hôtel Centro" à Pramousquier- livraison fin 2019) et le projet de construction de logements sociaux locatifs sur les terrains communaux situés à proximité de l'ensemble Paulette Gola au Canadel est en cours d'études pour un début de travaux non fixé). À effet informatif, l'association a récapitulé les étapes de la construction des logements sociaux : (cf. Tribune n°42 septembre 2017)
- L'aménagement du centre du village.
- Le ré ensablement de la plage est du Rayol (projet en cours avant enquête publique - cf. Tribune n°43 de février 2018)
- Le projet agricole.

#### **8. Aménagement du centre du village.**

En 2018, l'ADRER a participé aux deux réunions de concertation organisées par la Commune qui voulait lancer une modification du PLU notamment pour préciser les projets inscrits dans l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans le centre du village sur les tennis et les terrains communaux adjacents. Une étude confiée à un organisme départemental, le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) a défini l'emplacement d'un parking couvert de 50 places dont le toit servira d'esplanade, de logements pour actifs, d'une résidence pour personnes âgées et d'une halte-garderie. Notre association a donné son accord au projet tout en suggérant un élargissement du trottoir vers le sud pour donner de l'espace et de l'ampleur au projet..

#### **9. Projet de ré ensablement de la plage est du Rayol**

Une étude de « l'Observatoire marin » (service du Comité des élus précurseur de la Communauté de communes) sur la dégradation du littoral a mis en évidence le fait que les deux plages les plus dégradées se situaient l'une au Rayol-Canadel (plage est du Rayol), l'autre à La Croix- Valmer (plage de Gigaro). (cf. Tribune n°7 de décembre 2010).

La commune, considérant que cette opération était vitale pour la vocation balnéaire de la commune, a engagé les études et le processus administratif toujours compliqué du fait que le projet se situe sur le domaine de l'Etat, pour aboutir en 2019 à l'enquête publique.

Par l'augmentation progressive du nombre de ses compétences, due aux multiples réglementations, la Communauté de communes se retrouve Maître d'ouvrage<sup>1</sup> de ce type de projet. Le financement est alimenté par la nouvelle taxe "gemapi".

#### **10. Projet agricole**

C'est en 2016 que le Maire recherche des habitants du Rayol-Canadel qui, par leurs compétences, pourraient faire bénéficier la commune de leur expertise sur des sujets précis concernant le développement de la commune. Jean-Paul JULIEN, Ingénieur Agricole et administrateur de l'ADRER accepte de faire une étude de diagnostic et de faisabilité de la mise en valeur d'une zone agricole sur la commune.

La commune dispose d'un relief très accidenté ou dominant des surfaces boisées classées (EBC) appartenant à quelques propriétaires privés. Sur ces surfaces classées il a existé par le passé une petite zone agricole productive ou l'on retrouve des vestiges de restanques sur lesquelles des cultures ont existé.

---

<sup>1</sup> C'est pendant le processus de l'enquête publique à laquelle l'ADRER a donné un avis favorable, que le changement de maîtrise d'ouvrage est intervenu.

En accord avec le maire nous avons fait appel à la CHAMBRE D'AGRICULTURE qui, avec la participation de 2 techniciens venus sur le terrain, a établi un diagnostic du potentiel agricole sur les 5 à 6 ha que nous avons retenus.

Les parcelles susceptibles d'être mises en culture sont étudiées principalement sous 2 critères : agronomique et commodité. La culture de la vigne en association avec des oliviers sont les 2 cultures les mieux adaptées répondant aux atouts et aux contraintes agronomiques répertoriés : analyse des sols, orientations, accessibilités etc.

A partir de cette étude avec la participation de l'ADRER un projet est en cours. Un groupe de particuliers a acquis les 60 ha sur lesquels se trouvent les 4 à 5 ha en potentiel de mise en culture. A ce jour le projet est inscrit dans la révision n°1 du PLU à l'étude afin de déclasser les surfaces retenues, inscrites en espaces boisés classés au PLU, en zone agricole.

### **11. Les concessions de plage**

L'échéance pour le renouvellement des concessions de plage étant arrivé en 2019, le calcul de la superficie des plages et donc le calcul de la superficie à répartir entre les sous concessionnaires (20%) et le public a été effectué. Ce calcul ayant fait débat entre une association et la Préfecture, celle-ci a annulé ses propres arrêtés concernant les emplacements prévus sur les pages du Rayol et du Canadel.

Les commerçants inquiets pour leur saison 2019 ont lancé une pétition, à laquelle notre association s'est associée, incitant le Préfet à permettre d'accélérer la mise en place d'un processus provisoire (2 ans) de définition des lots, avant leur attribution par appel d'offres par la commission "ad hoc" ratifiée par le conseil municipal.

### **12. Organisation de l'association.**

Pendant 9 années la composition du bureau de l'association n'a pas changé. En 2018, le Président Jean Mansiaux ne s'est pas représenté. Le nouveau Président est Patrice Collangettes entouré au Bureau de Richard Kondolff Secrétaire et Gérald Marot Trésorier.

### **13. Le forum de l'emploi des nouveaux métiers de l'économie verte et de l'environnement**

En 2019 l'ADRER, en partenariat avec le Domaine du Rayol a organisé dans le cadre du Jardin des Méditerranées un Forum de l'Emploi. Les objectifs recherchés étaient :

- de montrer que l'ADRER est une association dynamique, responsable et soucieuse des actions qui contribuent au développement économique du Golfe de Saint Tropez.
- de mettre en évidence qu'il n'existe pas que des emplois saisonniers sur le territoire des Maures, mais aussi des emplois pérennes pour des nouveaux métiers dans une région fortement sensible aux problèmes de l'environnement et de la biodiversité.
- de faire rencontrer l'offre et la demande mais aussi les établissements de formation qui trop souvent sont en décalage dans leur programme par rapport à l'émergence de nouveaux métiers du fait des mutations rapides que notre société exprime dans son développement économique.

Deux chapiteaux ont été dressés l'un pour accueillir des exposants (l'offre), l'autre, ou deux tables rondes sont organisées, pour débattre sur les nouveaux métiers et leurs implications sur l'orientation à suivre pour les demandeurs d'emplois. Jean-Laurent FELIZIA chef d'Entreprise a animé les débats.

La cellule Pôle emploi du Golfe, la Communauté des communes du Golfe de Saint Tropez, des Maires des communes du Golfe, un bon nombre d'établissements de formation participent à ce forum sous la Présidence de Madame Sereine MAUBORGNE Députée du Var.

Avec une participation d'une centaine de personnes ce premier forum organisé par l'ADRER est une réussite et bon nombre de participants nous ont exprimé que cette opération devait être renouvelée. L'organisation de cette manifestation a été rendue possible par l'aide financière du Crédit Agricole et de la Communauté de communes, la Société Générale et le Département n'ayant pas donné suite à nos demandes d'aide.

L'ADRER prend date pour 2020 ; les forces de propositions que notre dynamique association renferme sauront apporter de nouvelles idées qui contribueront à l'amélioration d'un deuxième forum.

## **D. Activités de la Communauté de communes**

Après sa première année d'existence ce nouvel Etablissement prend de l'importance en exerçant un nombre grandissant de compétences. L'ADRER demande et obtient d'être représentée à la "Commission consultative des services locaux".

### **1. Les déchets ménagers**

Le traitement des déchets représentant 70% de son budget, la Communauté de communes lance le projet de maîtrise du traitement des déchets ménagers, des déchets verts, bois, fers, plastiques, journaux et encombrants qui pour la plupart vont en décharge.

L'ADRER suit avec un grand intérêt cette initiative et, dans sa Tribune 28 de juillet 2014 intitulée "mieux trier pour dépenser moins" fait part de cette initiative à ses adhérents .

L'adhésion en novembre 2015 au Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT) et son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 vont permettre de traiter progressivement jusqu'en 2018 15 600 tonnes puis 39 000 tonnes de déchets annuels, c'est-à-dire leur totalité. Ceux-ci étaient précédemment enfouis en décharge.

C'est un virage écologique et économique important pour la collectivité qui passera ainsi du 90 % enfouissement (décharge du Balançon) au 90 % valorisation, contribuera à la production d'énergie et devrait voir se réduire progressivement le montant de la taxe générale des activités polluantes (TGAP).

Une visite au SITTOMAT a permis à l'ADRER d'apprécier la qualité des installations et celle de la gestion des déchets. Cette réalisation devrait permettre, malgré un allongement du transport, de réduire le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) que les propriétaires payent tous en même temps que la taxe foncière pour le traitement de nos déchets ménagers.

Le Conseil communautaire a également décidé de réorganiser l'Eco-pôle de la Môle pour le traitement de la partie "déchets verts" d'une part et de la partie "bois" d'autre part.

Il nous reste à améliorer le tri sélectif afin de réduire le volume de nos ordures ménagères et de valoriser les emballages recyclables (verre, papier, carton, plastiques, bois, fer)

### **2. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)**

Le SCoT des Cantons de Grimaud et de Saint-Tropez approuvé en 2006 a été mis en révision en 2014. Il est maintenant dénommé SCoT de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

En septembre 2016, lors de la première réunion publique à Sainte-Maxime nous est présenté le livre blanc dans lequel, à partir des enseignements tirés de la mise en œuvre du SCoT de 2006, les élus ont fixé les axes de travail pour orienter le pilotage politique et technique de la démarche de révision. Le Livre blanc transcrit l'esquisse des grandes orientations générales et transversales qui vont cadrer la démarche de projet de territoire qu'est le Scot et orienter le travail de tous, qu'il soit technique ou politique, interne ou externe lors des moments de concertation.



En tant que démarche politique et partenariale, c'est sur la base de ce document que s'effectueront les premiers contacts avec les partenaires publics, le monde socioéconomique, les associations, et la population. Chacun de ces publics sera amené à confronter aux axes de ce Livre Blanc la vision de ses propres enjeux, au regard de ses angles d'analyse spécifique et de ses champs de compétences.

C'est dans une optique de large concertation que notre association, a participé à tous les temps d'information et de réflexion organisés par la Communauté. Ces moments ont revêtu des formes variées :

- cinq déplacements sur le terrain (randos-SCoT au fond du golfe, au Plan de la tour, sur le tracé du contournement ouest de Sainte-Maxime, dans la vallée de la môle, rando-littoral, sortie en mer le long des côtes des communes du golfe) nous ont permis de mieux appréhender la complexité des situations, l'importance des enjeux et le niveau de cohérence des solutions envisagées.
- Des demi-journées de travail en ateliers de réflexion sur 5 grandes orientations l'environnement, l'habitat, le développement économique, les déplacements et les équipements publics.

La synthèse de ces travaux a abouti à l'établissement du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) présenté en réunion publique le 1<sup>er</sup> juin 2017.

En juin 2017 notre association a fait parvenir ses appréciations à Mme Florence LANLIARD, maire du Plan de la Tour et Vice-présidente chargée de l'aménagement du territoire. Nous exprimons notre accord sur la teneur du document et sur la qualité de la démarche de concertation. Au cours de la réunion publique de l'ADRER du mois d'août 2017, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Florence LANLIARD qui nous a fait part des éléments principaux et de l'état d'avancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dont elle est chargée.

Après que le document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ait précisé les modalités de mise en œuvre du projet de territoire (PADD), l'ensemble du SCoT est arrêté en septembre 2018. Il constitue le cadre pour une urbanisation et un développement cohérent et durable et conditionne les PLU communaux.

Après la consultation des personnes publiques associées, l'enquête publique est lancée en juin 2019. Nos observations ont porté essentiellement sur les déplacements et le volet maritime. Nous avons donné un avis favorable, malgré un nombre très élevé d'objectifs parfois redondant.

Dans les trois ans suivants l'approbation du SCoT, les documents d'urbanisme communaux, comme les Plan Locaux d'Urbanisme, devront être mis en compatibilité avec ses orientations et ses objectifs.

### **3. Nos réflexions sur le rapport de la Cour des comptes**

La Communauté de commune du golfe de Saint-Tropez ayant été mise en place le 2 janvier 2013, la Cour des Comptes a publié en 2017 un rapport sur la gestion de ses exercices 2013 -2014 – 2015. A la suite de ce rapport qui stigmatise les communes qui, au sein de l'intercommunalité, ne jouent pas l'intérêt collectif, en notant d'une part que les compétences transférées à la Communauté de Communes restent parcellaires et en soulignant d'autre part que les relations financières au sein du bloc communautaire mettent en évidence la volonté des partenaires de préserver les finances communales, nous avons exprimé au Président de la Com-com les souhaits suivants:

- que la Communauté prenne la responsabilité pleine et entière de toutes les compétences qui lui sont affectées,
- que l'absence de compensation financière de certaines compétences transférées par les Communes d'un montant annuel de 3,1 M€ ne se pérennise pas et qu'elle soit corrigée rapidement pour les années à venir,



- que certains élus municipaux qui dirigent l'EPCI mais en y étant entrés à reculons prennent conscience de l'intérêt qu'il y a pour le territoire et ses habitants de mettre en place une véritable gestion communautaire qui leur offre le champ d'action d'une politique territoriale plus riche que la simple politique communale.

Et finalement que les élus de la Communauté de Communes soient solidaires pour l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens !

#### **4. Intercommunalité et réduction d'impôts**

La création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (Com-com) a fait espérer une diminution des impôts communaux. Qu'en est-il réellement ?

Une recherche de notre part a mis en évidence :

- Que la Com-com étant une communauté de projets, sa vocation principale est d'investir.
- Que les communes, délestées de leurs différents syndicats doivent être en mesure de réduire leurs impôts.
- Que cela passe par une baisse de leur budget de fonctionnement dont la masse salariale représente 50% et donc par un ajustement de leurs effectifs.

L'ADRER a cherché à savoir ce qu'était la situation des 12 communes du golfe dans ce domaine depuis 2010. Le constat (voir Tribune N°39 - "Evolution des dépenses de personnel des communes du Golfe et de leur organe communautaire") :

- 4 années après la création de la Com-com, les communes dans leur ensemble n'ont pas diminué leur personnel, faisant valoir à juste titre que le statut des personnels de la Fonction publique territoriale ne se prête pas à des diminutions rapides du nombre des agents.
- Cependant, les communes dans leur ensemble ont maîtrisé leurs impôts qui restent stables.

Il faudra sans doute encore quelques années, quand la Com-com aura terminé sa mise en place, pour que les communes amorcent une baisse d'impôts.

#### **5. Rapports annuels des différentes activités**

Depuis 2016, l'ADRER est chaque année invitée à donner son avis sur les différents rapports d'activités qui lui sont communiqués :

- Administration générale
- Déchets ménagers
- SITTOMAT
- Distribution de l'eau potable
- Assainissement non collectif
- Société publique locale (SPL) "golfe de Saint- Tropez tourisme"
- Mission locale

A signaler que les réseaux publics d'assainissements ne sont pas encore entrés dans les compétences de la communauté.

La prise de connaissance de ces rapports nous conduit à avoir une vue d'ensemble des activités de la Communauté et à constater l'évolution de cet établissement qui nous paraît positive.

\*\*\*

**Pour les retardataires au paiement de leur cotisation 2019, voir ci-dessous**

# Cotisation ADRER 2019

Trois modes de paiement sont à votre disposition :

- Chèque - utiliser le bulletin ci-dessous (format enveloppe à fenêtre)
- Espèces - remises à un des membres du bureau\*
- Virement au compte Société Générale - format SEPA à reprendre obligatoirement :

BIC SOGEFRPP  
IBAN FR76 3000 3021 0900 0372 6616 649

*\*( Patrice Collangettes, Richard Kondolf, Gérald Marot)*

***Un reçu par mail vous est adressé dans tous les cas***

✂.....

## **ADRER**

Bulletin d'accompagnement au paiement par chèque à retourner à :

**Veillez trouver ci-joint un chèque de 30€  
au titre de ma cotisation pour l'année 2019**

**Date :**

**Nom et Prénom :**

**Signature**

**ADRER  
5 le Rayol Park  
83820Rayol-Canadel**